

Demandes d'indemnisation

Pour obtenir un traitement rapide de leur demande d'indemnisation, les conducteurs manitobains peuvent soumettre leur rapport d'accident par téléphone. Lorsque vous téléphonez, soyez prêt à fournir le numéro de votre permis de conduire et du certificat d'immatriculation de votre véhicule, ainsi que tout autre renseignement relatif à l'accident.

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 7 h à 21 h

Samedi : de 8 h 30 à 16 h

Fermé le dimanche

Déclaration d'un bris de glace

À Winnipeg : 204-985-7000

Sans frais à l'extérieur de Winnipeg: 1-800-665-2410.

ATME : 204-985-8832

Déclaration d'un sinistre autre que le bris de glace

À Winnipeg : 204-985-7000

Sans frais à l'extérieur de Winnipeg: 1-800-665-2410

On vous donnera la première date de rendez-vous disponible pour une évaluation à l'un des endroits suivants :

- 445, rue King R2W 5H2 (**fermeture prévue au printemps ou à l'été 2010**)
- 125, rue King Edward Est R3H 0V9
- 930, chemin St. Mary's R2M 4A8 (*Services en langue française*)
- 420, chemin Pembina R3L 2E9
- 1103, avenue Pacific R3E 1G7

De nouveaux centres de services ouvriront bientôt.

Ouverture prévue au printemps ou à l'été 2010

- 1284, rue Main
- 15, rue Barnes

Ouverture prévue à l'automne ou à l'hiver 2010

- 40, Lexington Park